

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.09.2022	09h05		DDTE
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 22.182
Titre : Amendement à la recommandation Marc Fatton 22.182, du 1 <sup>er</sup> juillet 2022, Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît !		
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Le Conseil d'État est prié de promouvoir les déplacements à vélo, non seulement pour le cyclotourisme, mais aussi et surtout pour les déplacements quotidiens (part modale), en <u>accélération la mise en œuvre du</u> plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) <u>et en testant</u> des aménagements cyclables provisoires sur les routes cantonales <u>en vue d'une intégration dans le PDCMC</u> et en invitant les communes à réaliser ce même type d'infrastructures sur les routes de leur compétence.</p>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sarah Fuchs-Rota		